



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION DE TROIS
REPRÉSENTATIONS DU SPECTACLE INTITULÉ
"NOËL ET SES TRÉSORS" PAR LA COMPAGNIE
CŒURS BATTANTS, DANS LES
BIBLIOTHÈQUES SUD, EST ET OUEST**

**DÉCISION N° AU-19-225
EN DATE DU 29 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2019-2020,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de la Compagnie Cœurs battants représentée par Madame Anne Laure Monasse, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé au 2, villa Etienne Dolet – 93320 PAVILLONS SOUS BOIS, les samedis 9 et 23 novembre 2019 dans les bibliothèques Sud, Ouest et Est.

D É C I D E

DE SIGNER avec la Compagnie Cœurs battants représentée par Madame Anne Laure Monasse, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé au 2, villa Etienne Dolet – 93320 PAVILLONS SOUS BOIS, un contrat de cession du droit d'exploitation de trois représentations du spectacle intitulé « Noël et ses trésors », les samedis 9 et 23 novembre dans les bibliothèques Sud, Ouest et Est dont le coût est fixé à neuf cents euros (900,00 € T.T.C.) les 3 représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190629-lmc1H6419H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019
